

Guide (NR)

Indicateurs et Codes de sous-zones

Le Guide ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones ; les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

Positions de caractère

00 - 04 Longueur de l'enregistrement

05 Statut de la notice

- a Rehaussement du niveau d'enregistrement
- c Notice corrigée ou révisée
- d Notice supprimée
- n Nouvelle notice
- p Rehaussement du niveau d'enregistrement d'une notice de pré tirage

06 Type de notice

- a Document textuel
- c Notation musicale
- d Notation musicale manuscrite
- e Document cartographique
- f Document cartographique manuscrit
- g Matériel visionné par projection
- i Enregistrement sonore non musical
- j Enregistrement sonore musical
- k Document iconique en deux dimensions non projeté
- m Fichier d'ordinateur
- o Ensemble multisupport
- p Document de genres multiples
- r Artefact en trois dimensions ou objet naturel
- t Textes manuscrits

Configuration de la zone 008 /18-34

- Si le Guide/07 = a, c, d ou m : Livres
- Si le Guide/07 = b, i ou s : Ressources continues
- Musique
- Musique
- Cartes géographiques
- Cartes géographiques
- Documents visuels
- Musique
- Musique
- Documents visuels
- Fichiers d'ordinateur
- Documents visuels
- Documents de genres multiples
- Documents visuels
- Livres

07 Niveau bibliographique

- a Partie composante monographique
- b Partie composante d'une publication en série
- c Collection
- d Sous-élément
- i Ressource intégratrice
- m Document monographique
- s Publication en série

08 Genre de méthode

- Ⓝ Aucune méthode spécifique
- a Méthode archivistique

09 Système de codages des caractères

- Ⓝ MARC-8
- a Jeu de caractères universel ou Unicode

10 Compte des indicateurs

11 Compte des codes de sous-zones

Guide

12-16 Adresse de base des données

17 Niveau d'enregistrement

- | | | | |
|---|--|---|-------------------------------------|
| ∅ | Niveau complet | 5 | Niveau partiel, (notice provisoire) |
| 1 | Niveau complet, document non examiné | 7 | Niveau minimal |
| 2 | Niveau incomplet, document non examiné | 8 | Niveau de prétrirage |
| 3 | Niveau abrégé | u | Inconnu |
| 4 | Niveau de base | z | Sans objet |
-

18 Forme de catalogage descriptif

- | | | | |
|---|------------------------|---|----------------------------------|
| ∅ | Forme autre que ISBD | i | Ponctuation ISBD comprise |
| a | AACR 2 | n | Ponctuation autre que ISBD omise |
| c | Ponctuation ISBD omise | u | Inconnu |
-

19 Niveau de la notice d'une ressource en plusieurs parties

- | | | | |
|---|----------------------------|---|----------------------------------|
| ∅ | Non spécifié ou sans objet | b | Partie avec un titre indépendant |
| a | Ensemble | c | Partie avec un titre dépendant |
-

20 Longueur du segment longueur de zone

- 4 Nombre de caractères du segment longueur de zone d'une entrée au *Répertoire*
-

21 Longueur du segment position de caractères de départ

- 5 Nombre de caractères du segment de la position de caractères d'une entrée au *Répertoire*
-

22 Longueur de la partie dépendante de l'application

- 0 Nombre de caractères dans la partie dépendante de l'application d'une entrée au *Répertoire*
-

23 Non définie

- 0 Non défini
-

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Le Guide constitue la première zone d'une notice bibliographique. Il s'agit d'une zone de longueur fixe contenant 24 positions de caractère (00-23). Il comprend des éléments de données qui contiennent des nombres ou des valeurs codées qui définissent les paramètres aux fins de traitement d'une notice.

Les positions de caractère 20-23 renferment la *Clef d'enregistrement* des entrées du *Répertoire*. Elles contiennent quatre nombres à un caractère qui précisent la structure des entrées dans le *Répertoire*. Le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* contient de l'information plus détaillée sur la structure du *Guide*.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ POSITIONS DE CARACTÈRE

00-04 - Longueur d'enregistrement

Les positions de caractère de la longueur d'enregistrement contiennent un nombre de cinq caractères égal à la longueur de l'enregistrement complet, y compris l'enregistrement logique et le terminateur de l'enregistrement. Le nombre est justifié à droite et les positions inutilisées contiennent des zéros.

05 - Statut de la notice

La position de caractère du statut de la notice renferme un code alphabétique à un caractère qui indique le lien de la notice à un fichier aux fins de tenue de fichiers.

a - Rehaussement du niveau d'enregistrement

Le niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice a été rehaussé. Il s'agit donc d'un niveau de catalogage plus élevé, par exemple on utilise le code « a » lorsque le niveau de catalogage de la notice passe du niveau provisoire, le code « 5 » dans le Guide/17, au niveau de catalogage complet, le code « b » dans le Guide/17.

c - Notice corrigée ou révisée

La notice a été corrigée ou révisée. Ce changement ne constitue toutefois pas une augmentation du niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice.

d - Notice supprimée

La notice a été supprimée.

n - Nouvelle notice

La notice a été créée récemment.

p - Rehaussement du niveau d'enregistrement d'une notice de prêtirage

Le niveau de catalogage de la notice de prêtirage a été modifié en raison de la disponibilité du document publié, par exemple une notice de catalogage avant publication (CIP), le code « 8 » dans le Guide/17, qui passe à une notice de catalogage complet, le code « b » ou « 1 » dans le Guide/17.

06 - Type de notice

La position de caractère du type de notice contient un code alphabétique à un caractère qui est utilisé pour différencier les notices MARC créées pour les divers genres de contenu et de matériel. Le code sert à déterminer si certains éléments de données dans une notice sont appropriés et valides.

Les microformes, qu'il s'agisse d'originaux ou de reproductions, ne sont pas identifiées au moyen d'un code distinct de *Type de notice*. Les caractéristiques du genre de document décrites par les codes l'emportent sur les caractéristiques des microformes du document. On identifie les fichiers d'ordinateur au moyen d'un code distinct de *Type de notice* seulement s'ils appartiennent à certaines catégories de ressources électroniques telles que précisées ci-dessous; dans tous les autres cas, les caractéristiques du genre de document décrites par les codes l'emportent sur les caractéristiques du fichier d'ordinateur du document.

Déterminer le code d'une entité bibliographique contenant plusieurs documents (les genres de documents sont précisés par les valeurs « a » à « t » ci-dessous) :

Documents composés de plusieurs genres de matériel

- o (Ensemble multisupports) - L'entité est publiée en une seule unité; aucun genre ne prédomine.
- p (Documents de genres multiples) - L'entité est constituée de collections diverses; aucun genre ne prédomine.
- Autres codes** - L'entité est constituée de collections diverses ; un genre de matériel prédomine.

Documents publiés en un seul genre de matériel

Tous les codes sauf « o » ou « p » - tous les cas

Guide

a - Document textuel

Le contenu de la notice porte sur des textes non manuscrits. Il est aussi utilisé pour des microformes et des documents électroniques qui sont de nature principalement textuelle, qu'elles soient des reproductions d'imprimés ou des originaux. Il faut utiliser le code « t » pour les textes manuscrits.

c - Notation musicale

Le contenu de la notice porte sur de la notation musicale imprimée, en microforme ou en format électronique.

d - Notation musicale manuscrite

Le contenu de la notice porte sur de la notation musicale manuscrite ou sur une reproduction de notation musicale manuscrite en format microforme.

e - Document cartographique

Le contenu de la notice porte sur un document cartographique non manuscrit ou sur la microforme d'un document cartographique non manuscrit. On utilise également ce code dans le cas de cartes géographiques, d'atlas, de globes, de cartes numériques et autres documents cartographiques.

f - Document cartographique manuscrit

Le contenu de la notice porte sur un document cartographique manuscrit ou sur la microforme d'un document cartographique manuscrit.

g - Matériel visionné par projection

Le contenu de la notice porte sur un film cinématographique, sur un enregistrement vidéo, y compris les vidéos numériques, sur un film fixe, sur une diapositive ou sur un transparent. Tous ces documents sont destinés à être visionnés par projection. Cette catégorie de genre de matériel comprend aussi les documents destinés spécifiquement à être visionnés par rétroprojection.

i - Enregistrement sonore non musical

Le contenu de la notice porte sur un enregistrement sonore non musical, par exemple un discours.

j - Enregistrement sonore musical

Le contenu de la notice porte sur un enregistrement sonore musical.

k - Document iconique en deux dimensions non projeté

Le contenu de la notice porte sur un document iconique en deux dimensions non projeté comme des cartes d'apprentissage, des graphiques, des collages, des graphiques d'ordinateur, des images numériques, des dessins, des clichés de reproduction, des fiches signalétiques, des peintures, des CD de photos, des négatifs photographiques, des épreuves photographiques, des photographies, des cartes postales, des affiches, des compositions graphiques, des clichés lithographiques à bord libre, des cartes ou des images didactiques, des dessins techniques, des clichés de transparents ou des reproductions de n'importe lequel de ces documents iconiques.

m - Fichier d'ordinateur

Le contenu de la notice porte sur les catégories suivantes de ressources électroniques : les logiciels, y compris les programmes, les jeux et les polices, les données numériques, les multimédias liés à l'ordinateur, les systèmes ou services en direct. En ce qui concerne ces catégories de documents, si on doit les placer dans une autre catégorie du Guide/06 en raison d'un élément important, le code de cet élément important, par exemple une donnée vectorielle cartographique, n'est pas codé comme étant numérique, mais plutôt cartographique. D'autres catégories de documents électroniques sont codées selon l'élément le plus représentatif, par

exemple des textes, des graphiques, des documents cartographiques, des enregistrements sonores, des documents musicaux, des images en mouvement. En cas de doute ou s'il est impossible de déterminer l'élément le plus représentatif, il faut considérer le document comme un fichier d'ordinateur.

o - Ensemble multisupports

Le contenu de la notice porte sur un ensemble d'éléments divers publiés en une unité destinée principalement à des fins didactiques. Aucun des éléments qui composent le document ne peut être identifié prédominant. À titre d'exemples, on trouve les trousseaux de documents assortis, comme un document réunissant du matériel concernant un programme d'études sociales, lequel comprend des livres, des cahiers d'activités, des guides, des travaux pratiques, etc., ou des ensembles de tests de connaissance en éducation tels les tests, les feuilles-réponses, les grilles de correction, les échelles de notation, les guides d'interprétation, etc.

p - Document de genres multiples

Présence de documents importants sur au moins deux supports qui sont habituellement associés parce qu'ils ont été rassemblés par une personne ou un organisme ou parce qu'ils portent sur une personne ou un organisme. Ces documents ne sont pas destinés principalement à des fins éducatives, c'est-à-dire pour un motif autre que celui des documents portant le code « o » (Ensemble multisupports). Cette catégorie comprend les fonds d'archives et les collections de manuscrits de documents de genres multiples, notamment les textes, les photographies et les enregistrements sonores.

r - Artefact en trois dimensions ou objet naturel

Le contenu de la notice porte sur un artefact en trois dimensions ou sur un objet naturel. Les artefacts comprennent les objets fabriqués tels que les modèles, les dioramas, les jeux, les cassette-tête, les simulations, les sculptures et les œuvres d'art à trois dimensions, les objets exposés, les machines, les vêtements, les jouets et les objets cousus. Les objets naturels font allusion aux objets tels que les organismes microscopiques ou leur représentation et d'autres spécimens restaurés à des fins d'exposition.

t - Textes manuscrits

Le contenu de la notice porte sur un texte manuscrit ou la microforme d'un texte manuscrit. Cette catégorie convient aux documents de textes manuscrits, dactylographiés ou de sorties d'imprimante, y compris les documents imprimés réalisés à la main ou à l'aide d'un clavier. Au moment de sa création, le document est habituellement destiné, de manière implicite ou explicite, à constituer le seul exemplaire. On peut citer en guise d'exemples les épreuves en placards corrigées ou sur lesquelles sont inscrites les corrections et les épreuves en pages, les livres manuscrits, les documents juridiques et les thèses et dissertations non publiées.

07 - Niveau bibliographique

La position de caractère du niveau bibliographique contient un code alphabétique à un seul caractère qui indique le niveau bibliographique de la notice.

a - Partie composante monographique

Une unité bibliographique monographique est rattachée physiquement à une autre unité monographique, ou en fait partie, de sorte que le repérage de la partie composante dépend de l'identification et de l'emplacement du document hôte ou qui la contient. À titre d'exemples de parties composantes monographiques rattachées à un document hôte, on peut mentionner un article tiré d'un numéro de périodique, un chapitre dans un livre, une plage sur un disque phonographique et une carte figurant sur une seule feuille où se trouvent plusieurs cartes. La notice bibliographique d'une partie composante contient des zones qui décrivent la partie composante et les données qui identifient l'hôte, la zone 773 (*Liaison au document hôte*).

Guide

b - Partie composante d'une publication en série

Une unité bibliographique d'une publication en série est rattachée physiquement à une autre unité bibliographique de publication en série, ou en fait partie, de sorte que le repérage de la partie composante dépend de l'identification physique et de l'emplacement du document hôte ou qui la contient. En guise d'exemple d'une partie composante d'une publication en série ayant un document hôte associé, on peut citer une rubrique ou une chronique qui est régulièrement publiée dans un périodique. La notice bibliographique d'une partie composante contient des zones qui décrivent la partie composante et les données qui identifient l'hôte, la zone 773 (*Liaison au document hôte*).

c - Collection

Il s'agit d'un groupe de documents en plusieurs parties que l'on a rassemblés, mais qui n'ont pas, à l'origine, été publiés, distribués ou produits ensemble. La notice décrit les unités définies selon la provenance commune ou la commodité administrative pour les fins auxquelles la notice a été prévue de sorte qu'elle soit la plus complète dans le système.

d - Sous-élément

Il s'agit d'une partie de la collection, particulièrement une unité archivistique décrite dans son ensemble ailleurs dans le système. Un sous-élément peut comprendre des documents, des chemises, des boîtes, des collections archivistiques, des sous-groupes ou des sous-collections. La notice d'un sous-élément contient des zones qui décrivent le sous-élément et les données qui identifient le document hôte.

i – Ressource intégratrice

Il s'agit d'une ressource bibliographique ajoutée ou modifiée au moyen de mises à jour qui, plutôt que de demeurer distinctes, sont intégrées à l'ensemble. Une ressource intégratrice peut être ponctuelle ou continue. Il peut s'agir, par exemple, de feuilles mobiles ou de mises à jour de sites Web.

m - Document monographique

Il s'agit d'un document complet en une partie, par exemple une monographie unique, une carte géographique unique, un manuscrit unique, etc., ou destiné à être complet dans un nombre défini d'unités distinctes, par exemple un document en plusieurs volumes, un enregistrement sonore comprenant plusieurs pistes, etc.

s - Publications en série

Il s'agit d'un document bibliographique publié en parties successives qui portent des désignations numériques ou chronologiques et dont la publication doit se poursuivre indéfiniment. Les publications en série comprennent les périodiques, les journaux, les publications annuelles comme les rapports, les annuaires, etc., les revues, les mémoires, les actes, les transactions, etc. de sociétés; les collections monographiques numérotées, etc.

08 - Genre de méthode

∅ - Aucune méthode spécifique

Ce code indique qu'aucun genre ne s'applique au document décrit.

a - Méthode archivistique

Le document est décrit selon les règles de description archivistique qui sont axées principalement sur les liens contextuels entre les documents et sur leur provenance respective plutôt que sur des particularités bibliographiques. On peut trouver à la sous-zone ꝥe de la zone 040 les règles

particulières utilisées dans la description. La méthode archivistique s'applique à tous les genres de matériel.

09 - Système de codage des caractères

Cette position de caractère contient un code qui identifie le système de codage des caractères utilisé dans une notice. Le système de codage utilisé affecte le nombre d'octets nécessaires par caractère, le positionnement des caractères sans espacement, et l'utilisation de séquences d'échappement. Elle peut également affecter le répertoire de caractères. Le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* contient de l'information détaillée sur les jeux de caractères utilisés dans le MARC 21.

↳ - MARC-8

Le codage des caractères dans la notice utilise les jeux de caractères à 8 bits décrits dans le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*. Les jeux de caractères non attribués par défaut utilisés sont identifiés dans la zone 066.

a - Jeu de caractères universel ou Unicode

Le codage des caractères dans la notice fait de l'utilisation des caractères à partir du Jeu de caractères universel (ISO 10646), ou Unicode™, un sous-ensemble industriel.

10 - Compte des indicateurs

Le système génère automatiquement le chiffre 2 pour indiquer le nombre de positions de caractère utilisées pour les indicateurs dans une zone de longueur variable.

Une position de caractère des indicateurs contient un code qui donne de l'information en guise d'interprétation ou de complément concernant les données qui se trouvent dans la zone. Dans le MARC 21, deux positions de caractère au début de chaque zone de données de longueur variable sont réservées aux indicateurs; par conséquent, le nombre d'indicateurs est toujours représenté par le chiffre 2.

2 - Nombre de positions de caractère utilisées pour les indicateurs

11 - Compte des codes de sous-zones

Le système génère automatiquement le chiffre 2 pour indiquer le nombre de positions de caractère utilisées pour chaque code de sous-zone dans une zone de longueur variable.

Chaque élément de données dans une zone de données de longueur variable est identifié par un code de sous-zone. Dans le MARC 21, un code de sous-zone comprend un séparateur (†) et un identificateur d'élément de données en caractères alphabétiques minuscules ou numériques; par conséquent, le nombre de codes de sous-zone est toujours représenté par le chiffre 2.

2 - Nombre de positions de caractère utilisées pour un code de sous-zone

12-16 - Adresse de base des données

Le système génère une chaîne de caractères numériques de 5 chiffres pour indiquer la première position de caractère de la première zone de contrôle de longueur variable de la notice. Le nombre est justifié à droite et chaque position inutilisée contient un zéro.

Le nombre constitue la base à partir de laquelle la position du premier caractère de toutes les autres zones de la notice sont traitées dans le *Répertoire*. La position du premier caractère dans l'entrée du *Répertoire* de chaque zone de la notice dépend du premier caractère de la première zone de contrôle

Guide

de longueur variable plutôt que du début de la notice. L'adresse de base des données est égale à la somme des longueurs du *Guide* et du *Répertoire*, y compris le caractère du terminateur de la zone à la fin du *Répertoire*.

<nombre> - Longueur du Guide et du Répertoire
(incluant le caractère du terminateur de zone du Répertoire)

17 - Niveau d'enregistrement

La position de caractère du niveau d'enregistrement contient un code alphanumérique à un caractère pour indiquer le degré d'achèvement de l'information bibliographique et/ou de la désignation de contenu dans la notice bibliographique.

∅ - Niveau complet

Notice MARC la plus complète. L'information utilisée pour créer la notice provient d'un examen du document physique. Dans le cas des publications en série, au moins un numéro de la publication en série a été examiné.

1 - Niveau complet, document non examiné

Notice MARC la plus complète après une notice de niveau complet. L'information dont on s'est servi pour créer la notice provient d'une description existante du document, par exemple une fiche catalographique imprimée ou une description tirée du guide d'un établissement. Toute l'information est donc entrée telle qu'elle se retrouve dans la description existante sans avoir à réexaminer le document. Utilisé principalement à des fins de conversion rétrospective de notices lorsque toute l'information de la notice existante est transcrite. Cela signifie que le codage de certaines zones de contrôle et d'autres données, par exemple la zone *043 (Code d'aire géographique)*, est fondé seulement sur l'information explicite se trouvant dans la description.

2 - Niveau incomplet, document non examiné

Notice incomplète, soit une notice qui se situe entre le niveau minimal et le niveau complet, créée à partir d'une description existante du document, par exemple une fiche catalographique imprimée, sans avoir à réexaminer le document. Utilisé principalement à des fins de conversion rétrospective de notices lorsque tous les points d'accès descriptifs, mais seulement un sous-ensemble précis des éléments de données sont transcrits. Il est possible que les vedettes ne soient pas à jour.

3 - Niveau abrégé

Notice brève qui n'est pas conforme aux spécifications au niveau minimal de catalogage. Il se peut que les vedettes de la notice reflètent des formes établies dans la mesure où de telles formes étaient disponibles au moment de la création de la notice.

4 - Niveau de base

Le niveau de catalogage de la notice se situe entre le niveau complet et le niveau minimal et qu'il est conforme aux normes de catalogage de base en matière d'intégralité de la notice.

5 - Niveau partiel (notice provisoire)

Notice est en cours de catalogage provisoire. L'organisme qui crée une telle notice ne la considère pas comme étant terminée. On ne peut être certain si les vedettes de la notice reflètent des formes établies ou si la notice est conforme aux spécifications de catalogage de niveau minimal.

7 - Niveau minimal

Notice de niveau minimal de catalogage qui répond aux spécifications de la *U.S. National Level Bibliographic Record*. L'organisme qui a créé cette notice la considère comme étant terminée. Toutes les vedettes ont été vérifiées dans un fichier d'autorité et reflètent les formes établies dans

la mesure où de telles formes étaient disponibles au moment où la notice de niveau minimal a été créée.

8 - Niveau de prêtirage

Notice de prêtirage. Cela comprend les notices créées dans le cadre de programmes de catalogage avant publication.

u - Inconnu

Situation dans laquelle un établissement qui reçoit ou envoie des données ayant un code local dans le Guide/17 n'est pas en mesure de déterminer le niveau d'enregistrement approprié de la notice. Le code « u » remplace alors le code local. Par exemple, ce code peut être utilisé dans les notices en provenance de *Dublin Core*.

z - Sans objet

Le concept de niveau d'enregistrement ne s'applique pas à la notice.

18 - Forme de catalogage descriptif

Cette position de caractère contient un code alphanumérique qui indique les caractéristiques des données descriptives dans la notice selon les normes de catalogage. La sous-zone *¶e* (*Conventions de description*) de la zone *040* (*Source du catalogage*) constitue un moyen d'identifier davantage les règles de catalogage précises utilisées.

♯ - Forme autre que ISBD

La partie descriptive de la notice n'est pas conforme aux pratiques de catalogage descriptif et de ponctuation de l'ISBD (*Description bibliographique internationale normalisée*).

a - RCAA 2

La partie descriptive de la notice correspond aux pratiques de catalogage descriptif et de ponctuation telles que stipulées dans la seconde édition des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2) et ses manuels.

c - Ponctuation ISBD omise

La partie descriptive de la notice correspond aux pratiques de ponctuation de l'ISBD, mais la ponctuation ISBD en fin de sous-zones est omise.

i - Ponctuation ISBD comprise

La partie descriptive de la notice correspond aux pratiques de ponctuation de l'ISBD.

n - Ponctuation autre que ISBD omise

La partie descriptive de la notice n'est pas conforme aux pratiques de catalogage descriptif et de ponctuation de l'ISBD (*Description bibliographique internationale normalisée*) et la ponctuation en fin de sous-zones est omise.

u - Inconnu

Situation dans laquelle un établissement qui a reçu ou envoyé des données dans le Guide/18 n'est pas en mesure de déterminer la forme de catalogage descriptif utilisée dans la notice. Ce code peut être utilisé dans les notices converties d'un autre format de métadonnées.

19 - Niveau de notice d'une ressource en plusieurs parties

Guide

Cette position de caractère correspond au niveau de la notice à laquelle une ressource se rattache ainsi qu'à n'importe quelle dépendance reliée à la notice. Cette information facilitera le traitement de la notice, peu importe les situations. Par exemple, une notice peut décrire un ensemble d'items ou elle peut en décrire seulement une partie. Celle-ci peut seulement avoir un titre dépendant, et ce, à des fins d'identification, exigeant ainsi l'utilisation d'information additionnelle pour comprendre le contexte.

∅ - Non spécifié ou sans objet

La distinction entre les niveaux de la notice n'est pas spécifiée ou est sans objet pour ce type de ressource.

a - Ensemble

La notice correspond à un ensemble comprenant plusieurs items.

b - Partie avec un titre indépendant

La notice correspond à une ressource qui fait partie d'un ensemble et possédant un titre lui permettant d'être indépendante de la notice correspondant à l'ensemble.

c - Partie avec un titre dépendant

La notice correspond à une ressource qui fait partie d'un ensemble, mais possédant un titre la rendant dépendante de l'ensemble afin de comprendre son contexte.

20 - Longueur du segment longueur de zone

Dans le format MARC 21, le segment longueur de zone de chaque entrée au *Répertoire* comprend toujours quatre positions de caractère. Cette position de caractère contient toujours un quatre « 4 ».

4 - Nombre de caractères du segment longueur de zone d'une entrée au *Répertoire*

21 - Longueur du segment position de caractère de départ

Dans le format MARC 21, le segment position de caractère de départ de chaque entrée au *Répertoire* comprend toujours cinq positions de caractère. Cette position de caractère contient toujours un cinq « 5 ».

5 - Nombre de caractères du segment de la position de caractère de départ d'une entrée au *Répertoire*

22 - Longueur de la partie dépendante de l'application

Dans le format MARC 21, une entrée au *Répertoire* ne contient pas une partie dépendante de l'application. Cette position de caractère contient toujours un zéro « 0 ».

0 - Nombre de caractères dans la partie dépendante de l'application d'une entrée au *Répertoire*

23 - Non définie

Dans le format MARC 21, cette position de caractère est non définie et elle contient toujours un zéro « 0 ».

0 - Non défini

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Éléments générés par le système

Les éléments suivants du *Guide* sont habituellement générés par le système :

00-04	Longueur de l'enregistrement logique
05	Statut de la notice
09	Système de codage des caractères
10	Compte des indicateurs
11	Compte des codes de sous-zones
12-16	Adresse de base des données
19	Niveau de la notice d'une ressource en plusieurs parties
20-23	Clef d'enregistrement des entrées

Il est courant que les valeurs par défaut dans d'autres éléments du *Guide* soient aussi générées par le système.

Dépendances

Configuration de la zone 008/18-34

Si le Guide /06 = a et le Guide /07 = a, c, d ou m : Livres

Si le Guide /06 = a et le Guide /07 = b, i, ou s : Ressources continues

Si le Guide /06 = t : Livres

Si le Guide /06 = c, d, i ou j : Musique

Si le Guide /06 = e ou f : Cartes géographiques

Si le Guide /06 = g, k, o ou r : Documents visuels

Si le Guide /06 = m : Fichiers d'ordinateurs

Si le Guide /06 = p : Documents de genres multiples

Casse

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

06 - Genre de matériel

b - Contrôle des documents d'archives et des manuscrits [PÉRIMÉ]

Il est devenu périmé en 1995 lorsque le Guide/08 a été défini pour le genre de méthode.

h - Publications en microforme [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]

Défini de 1968-1972; utiliser 007.

n - Matériel didactique spécialisé [PÉRIMÉ]

Défini de 1975-1983; utiliser le code «k» (Document iconique en deux dimensions non projeté) et le code «r» (Artefact en trois dimensions et objet naturel).

07 - Niveau bibliographique

p - Brochure [PÉRIMÉ, 1988] [CAN/MARC seulement]

i - Ressource intégratrice [NOUVEAU, 2001]

08 - Genre de méthode [NOUVEAU, 1995]

17 - Niveau d'enregistrement

0 - Niveau complet avec le document [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

6 - Niveau minimal [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

18 - Forme de catalogage descriptif

c - Ponctuation ISBD omise [NOUVEAU, 2010]

i - Ponctuation ISBD comprise [REDÉFINI, 2010]

Guide

n - Ponctuation autre que ISBD omise [NOUVEAU, 2016]

p - Notice partiellement conforme à la forme prescrite par l'ISBD [PÉRIMÉ]

Défini de 1974-1987. Il faut maintenant utiliser le code «i» (ISBD) aux fins de traitement.

r - Notice sous une forme provisoire [PÉRIMÉ]

Défini de 1976-1981 pour le catalogage effectué selon les RCAA 1, chapitre 12 révisé. Il faut maintenant utiliser le code «i» aux fins de traitement.

19 - Code de notice reliée [REDÉFINI, 2007]

∅ - Notice reliée non requise [REDÉFINI, 2007]

a - Ensemble [NOUVEAU, 2007]

b - Partie avec un titre indépendant [NOUVEAU, 2007]

c - Partie avec un titre dépendant [NOUVEAU, 2007]

r - Notice reliée requise [PÉRIMÉ, 2007]

2 - Notice ouverte dans le cas d'une collection [PÉRIMÉ, 1984] [CAN/MARC seulement]